

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 41

Novembre 2016

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au sommaire de ce numéro :

1. Réunion du 21 novembre 2016 "Infos sur le tri",
2. Fusion CCPC / CCECY dans le cadre de la loi NOTRe,
3. Travaux 2017 2^{ème} tranche,
4. Démolition de l'ancienne salle socio-éducative (place de la Gare),
5. Effectifs de l'école communale,
6. Cérémonie du 11 novembre 2016,
7. Repas des Séniors,
8. Réunion prévue dans le cadre du jumelage Chichée / Chiché,
9. Rappel : taillage et élagage des haies, arbres etc.,
10. Bulletin municipal 2017

1 – Le 21 novembre 2016 à 18 heures 30 se déroulera, salle polyvalente, une réunion d'information sur, d'une part sur la nouvelle consigne de tri et d'autre part sur le compostage et le paillage sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays Chablisien. Les résidents des communes de Béru et Fleys se joindront à ceux de Chichée. Votre présence serait souhaitable.

2 – Au 1^{er} janvier 2017, et ce dans le cadre de la loi NOTRe, les communautés de communes du Pays Chablisien et Entre Cure et Yonne fusionneront. Sachant que des informations plus élaborées vous seront proposées dans le bulletin municipal annuel, il convient néanmoins, d'acter que cette nouvelle communauté de communes disposera de 36 communes (25 + 11), pour une population totale de 15 871 habitants et que par ailleurs la dénomination proposée pour cette future collectivité devrait être Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, adoptée à la majorité lors de la réunion conjointe des élus de la CCECY et de la CCPC du 17 octobre 2016. Le conseil communautaire sera composé de 53 sièges (1 pour Chichée).

3 – Les travaux de voirie 2016 sont désormais achevés et se profilent déjà ceux prévus pour l'exercice 2017 qui viendront compléter cette action de modernisation du village. Bien que la liste exhaustive des travaux ne soit pas encore totalement arrêtée (elle le sera dans le cadre du projet du budget

d'investissement 2017), on peut d'ores et déjà affirmer que ces travaux auront quasiment la même ampleur que ceux de 2016, et, qu'entre 12 et 15 chantiers seront ouverts.

Nous rappelons que l'ensemble de ces travaux est intégralement autofinancé par la vente des terres communales en appellation, car il est hors de question de solliciter un emprunt (même si les taux actuels sont incitatifs) afin de ne pas grever l'endettement de la commune.

4 – Actuellement se déroule la démolition de l'ancienne salle socio-éducative érigée en 1977. Elle a abrité un très grand nombre de manifestations de toutes natures, banquets, Saint Vincent locale, repas de communion, mariage, soirées à thèmes, lotos, bals, gym etc. Toutefois depuis un grand nombre d'années elle ne servait plus que de remise pour matériel, mobiliers municipaux, stock de sel... Sa restauration et son réaménagement étant inconcevable compte tenu du très grand pourcentage d'amiante et ce notamment dans les plaques en fibrociment de la façade ; devenue inesthétique et inutile le conseil municipal a décidé de procéder à sa démolition et de dans le cadre du futur aménagement de la place de la Gare prévu en 2017. Le coût de l'opération de désamiantage s'élevant à 22 400 € TTC.

5 – La commune s'était inquiétée, à juste titre, quant aux effectifs des enfants scolarisés à l'école de Chichée pour la rentrée 2016 et plus sûrement encore pour celle de 2017 puisque 17 élèves seulement fréquentaient les cours et ce de la "grande section" au "cours moyen 2^{ème} année". Toutefois sont venus rejoindre l'école dès cette rentrée, deux enfants d'une famille de Fleys et nous enregistrons désormais, à cette rentrée de novembre deux nouveaux enfants dont la famille vient d'emménager dans un de deux logements du presbytère. L'effectif s'élève désormais à 21 élèves, et compte tenu des départs en sixième (2) et des arrivées en grande section (2) l'effectif devrait être maintenu pour la rentrée 2017/2018. Néanmoins nous estimons que 25 élèves nous assureraient une certaine quiétude quant à la pérennité de l'école. C'est pour cela que nous continuons nos démarches avec les communes de Chemilly et Fleys et surtout Chablis qui pourrait être la grande perdante de l'opération, puisque les élèves des deux communes précitées sont scolarisés à Chablis et qu'il paraît hors de question de "déshabiller Pierre pour habiller Paul". Il faudra donc trouver un compromis qui n'affecte pas le risque de la perte d'une classe dans cette dernière commune.

6 – Le vendredi 11 novembre, nous procéderons traditionnellement au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, suivi de la lecture du texte par les enfants de l'école. Le cortège s'élancera de la mairie à 11 heures pour rejoindre le Monument aux Morts. A l'issue de cette cérémonie et non moins traditionnellement, le conseil municipal vous convie à un vin d'honneur à la salle polyvalente.

7 – Le dimanche 11 décembre, la salle polyvalente accueillera le repas des Séniors. Le conseil municipal n'a de cesse de répéter que ce moment de convivialité, de détente, de plaisir devrait être partagé par le plus grand nombre des résidents concernés. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas. Ainsi, nous vous encourageons à y assister, avec cadeaux à l'appui. D'ailleurs, pour vous en convaincre, il suffit de solliciter l'avis de celles et ceux qui y assistent et qui vous livreront volontiers leurs impressions.

8 – Les responsables du jumelage Chichée / Chiché vous informent qu'une réunion sera organisée après le 15 novembre 2016, réunion ouverte à toutes et tous, sachant que la date et l'heure précise vous seront communiqués prochainement.

En effet, ils rappellent que c'est en août 1997 que la première rencontre a eu lieu dans les Deux-Sèvres. Dix ans plus tard, les noces d'étain étaient célébrées à Chichée. Pour le 20^{ème} anniversaire, les Chichéens des Deux-Sèvres accueilleront toutes celles et ceux qui souhaiteront y participer les 28, 29 et 30 juillet 2017. Les personnes qui désirent rejoindre le groupe et passer de bons moments seront évidemment les bienvenus.

9 – Nous rappelons que le Code de la Voirie Routière ne permet de planter des arbres en bordures des voies communales qu'à une distance de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres et 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur. Les plantations supérieures à 2 mètres doivent être élaguées à hauteur maximum de 2 mètres, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. En cas de négligence des propriétaires riverains, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

10 – Comme chaque année depuis 2012, nous essayons d'enrichir le bulletin municipal annuel en y intégrant de nouvelles rubriques ou de nouveaux dossiers. Ainsi pour l'édition 2017 nous vous proposons une rubrique "courrier des lecteurs / administrés / résidents (au choix) que nous insérerons dans ce bulletin sans modifier ni le fonds ni la forme. Vos commentaires, critiques, suggestions souhaits, propositions etc. seront donc intégralement transcrits et nous nous engageons à respecter votre courrier qu'elle qu'en soit la teneur. Seuls les correspondances insultantes ou comportant des attaques nominatives ou des propos diffamatoires et bien évidemment les rédactions anonymes ne seront pas diffusées. Date limite d'envoi de vos courriers : 15 décembre 2016.

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.